



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 2 décembre 2016

N° 2016-713

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOIX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOIX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 2 décembre 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-713

VILLENAVE D'ORNON - Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'espace naturel sensible du bassin versant de l'Eau Blanche (6e année) - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Villenave d'Ornon s'est engagée, depuis 2010, à mettre en place, sur une période de 5 ans (2011-2016), des actions visant à préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du bassin versant de la vallée de l'Eau Blanche.

1 – Situation de l’Espace Naturel Sensible

La vallée de l'Eau Blanche, classée pour partie en Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) par le département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de la ZPENS porte sur un territoire situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de ce site, notamment via l'entretien pastoral mis en place, est planifiée sur 2 sites : prairies bocagères de l'Espace naturel sensible (ENS) et prairies de Baugé localisées en Zone urbaine uensible (ZUS).

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Villenave d'Ornon a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de ce plan de gestion, pour un montant total de 146 043 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1 ^{re} partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1 ^{er} mars 2013 (2 ^e partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3 ^e partie du plan de gestion)	26 400 €
Délibération n° 2014/0413 du 11 juillet 2014 (4 ^e partie du plan de gestion)	39 661 €
Délibération n° 2015/0834 du 18 décembre 2015 (5 ^e partie du plan de gestion)	24 356 €

3 – Contenu de la 6^e partie du plan de gestion

Pour la 6^e partie du plan de gestion, la commune de Villenave d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action n° 5 du contrat de codéveloppement conclu pour la période 2015-2017. Elle concerne les actions suivantes, validées par le Comité de Pilotage du 8 mars 2016 :

A) Achat de matériel et travaux en régie. La particularité de la gestion 2016 tient au fait qu'une partie des travaux est effectuée en régie. En effet, la Ville a fait l'acquisition, financée dans le précédent exercice, d'un tracteur, tondobroyeur, épaveuse et lamier qui lui permet d'être autonome. Pour 2016, la ville fera l'acquisition d'une remorque qui permettra l'exportation des matières. Sauf mention contraire, les travaux menés sur l'ENS sont réalisés par l'agent municipal dédié à cet espace.

B) Le nettoyage des prairies en cours d'enrichissement (retrait des frênes et autres ligneux) ainsi que le nettoyage des saules par girobroyage qui se fera sur les parcelles les moins colonisées et ayant déjà fait l'objet d'une action de restauration. Ces travaux sont réalisés en régie.

C) L'élagage des haies par le passage d'une épaveuse (travail en régie) et la taille en « têtard » (par une société prestataire) de certains arbres. Le nettoyage des haies doit permettre de rétablir le développement d'une faune et une flore qui aujourd'hui est plus limitée.

D) Le fauchage. Pour cette seconde année, la ville assure les conditions d'une fauche tardive des prairies de l'ENS. Il s'agit d'une fauche de type « écologique » consistant en une fauche tardive et centrifuge, avec la conservation d'un ourlet non entretenu. Ce travail est externalisé à un prestataire spécialisé.

4 – Budget prévisionnel de la 6^e partie du plan de gestion

Par délibération du 27 mai 2016, la commune de Villenave d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 9 015 €, ce qui représente 20 % du budget prévisionnel d'un montant total de 45 074 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2016 (€ HT)				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Salaire agent chargé de l'entretien de l'ENS	20 557	Agence de l'Eau Adour Garonne	40	18 029
Elagage	5 000	Commune de Villenave d'Ornon	20	9 015
Travaux régie	2 000	Bordeaux Métropole	20	9 015
Achat matériel	10 812	Département de la Gironde	20	9 015
Fauchage	6 705			
Total dépenses	45 074	Total recettes	100	45 074

Cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action C035500013-6 « Plan de gestion et de valorisation de la vallée de l'Eau Blanche ».

Cette demande de subvention fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des projets Nature validé par délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune de Villenave d'Ornon.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Villenave d'Ornon du 27 mai 2016,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017 (fiche action n° C035500013-6),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

QUE ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt métropolitain ;
QUE ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 9 015 € à la commune de Villenave d'Ornon pour le financement de la 6^e partie de l'opération « Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) – Plan de gestion de l'Espace naturel sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2016 en section de fonctionnement au chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

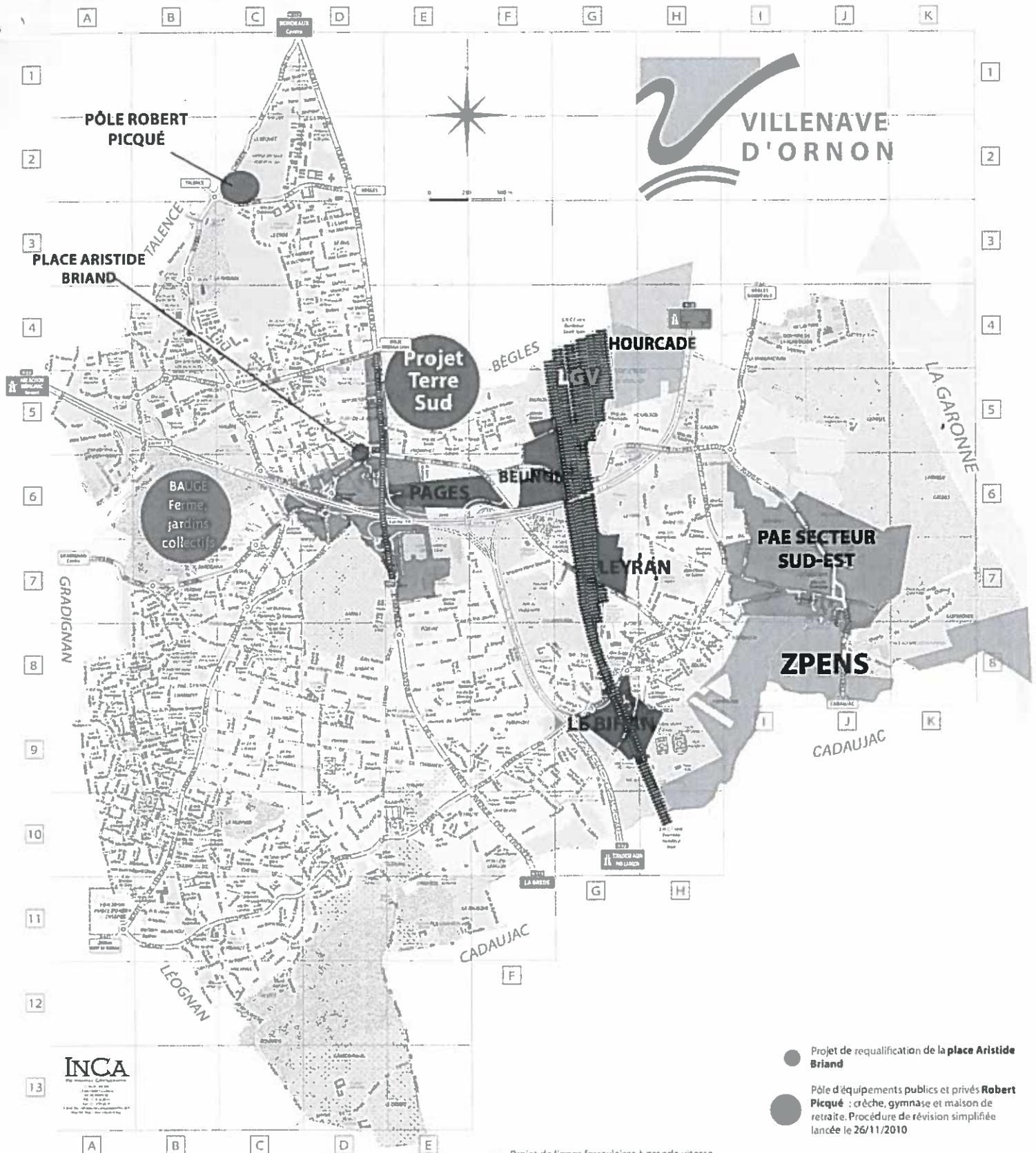
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
8 DÉCEMBRE 2016

PUBLIÉ LE :
8 DÉCEMBRE 2016

Pour expédition conforme,
le Vice-président,

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH



PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DES PROJETS SUR VILLENAVE D'ORNON

Projet de lignes ferroviaires à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique regroupées sous l'appellation «Grands projets du Sud-Ouest» Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Espagne

Tramway extension 3^{ème} phase BIS - Tracé préconisé par la Ville par délibération du CM du 29/09/2009

Zone de GEL PAGES actée lors de l'approbation du PLU (21 Juillet 2006) SHOB max = 20m²

Zone de GEL proposées à la 5^{ème} modification du PLU (secteur LE BIHAN + BEUNON) SHOB max = 50m²

Zone de GEL actée lors de la 4^{ème} modification du PLU (secteur LE BIHAN) SHOB max = 50m²

● Projet de requalification de la place Aristide Briand

● Pôle d'équipements publics et privés Robert Picqué : crèche, gymnase et maison de retraite. Procédure de révision simplifiée lancée le 26/11/2010

● Projet Terre Sud Bègles : Lycée Kyoto, logements et pôle d'échange transitoire. Extension tramway 3^{ème} phase

● Périmètre de prise en considération de la mise à l'étude du projet du développement du réseau de transport en commun du projet construction du tramway 3^{ème} phase (ligne C) du 19/02/2010

● ZPENS Vallée de l'Eau Blanche

● Projet plateforme multimodale d'Hourcade

● PAE Secteur Sud-Est instauré par délibération communautaire en date du 26/10/2007